



CONFERENCE DE PRESSE

Christine Defraigne, cheffe de groupe,
le groupe MR au Conseil communal de Liège

Sébastien Bovy, Fabrice Drèze, Gilles Foret, Elisabeth Fraipont,
Pierre Gilissen, Louis Maraite, Raphaël Miklatzki, Audrey Neuprez,
Diana Nikolic, Michel Peters.

Et

Geneviève Mohamed, cheffe de groupe,
le groupe MR au CPAS de Liège

Valérie Lux et Jean-Yves Segers.

***Un numéro d'équilibriste au-dessus d'un
gouffre financier***

**Lundi 19 décembre 2016
Maison de la Presse de Liège**

TABLE DES MATIÈRES

Table des Matières	2
BUDGET 2017 DE LA VILLE DE LIÈGE	3
1. Chiffres	4
1.1. Les réserves	4
1.2. La charge de la dette	4
1.3. IPP	6
1.4. Problématique des Pensions	6
1.5. Dépenses de personnel.....	7
1.6. Taxes et redevances : Surestimation des recettes	8
1.7. Liège, Smart City.....	9
1.9. La gestion des intercommunales	10
1.10. Le sport ? Peau de chagrin !	10
1.11. Un budget déséquilibré	12
2. Se recentrer sur l'essentiel	13
2.1. Un plan de gestion rigoureux, véritable outil de gestion, de prévision et de réformes .	13
2.2. La population	15
2.3. La mobilité	15
2.4. Le commerce.....	16
2.5. L'enseignement.....	17
3. La supracommunalité, une solution.....	19
3.1. Objectif métropole	19
3.2. La sécurité.....	19
3.3. Le sport.....	20
3.4. Autres.....	20
BUDGET 2017 DE LA POLICE LOCALE DE LIEGE.....	21
BUDGET 2017 DU C.P.A.S. DE LA VILLE DE LIEGE	23

BUDGET 2017 DE LA VILLE DE LIÈGE

Les années passent et se ressemblent pour la Ville de Liège, à notre grand dam. 2017 ne sera toujours pas l'année charnière tant attendue. Entreprendre, c'est bien, mais finaliser les projets avec minutie, c'est mieux. Les élections de 2018 approchent et nous ne doutons pas que le prochain budget sera le prélude de la campagne. En attendant, celui de 2017 est gelé jusqu'aux prochaines élections. Il ne faut pas oublier qu'une ville comme la nôtre s'entretient au jour le jour.

Les Liégeois désertent le centre, la mobilité est catastrophique, Liège caracole en tête du podium des villes wallonnes avec un taux de chômage de 27,2%. Le CPAS compte quasi 10.400 dossiers mensuels de Revenu d'intégration sociale (+ 18 % en 10 ans). En sachant que Charleroi nous suit de près avec un taux de chômage de 26,4%, Mons de 21% et Namur de 16,7% (IWEPS), Liège est la pire des grandes villes wallonnes ! Comment pourrait-elle être une véritable métropole avec ces piètres constats ?

Aujourd'hui, l'heure est à la remise en question. Nous avons énoncé les problèmes d'un budget plat en 2016, nous n'observons pas de changement en 2017. Nous proposons pourtant au Collège des solutions pour permettre à la Ville de retrouver son aura, d'attirer habitants, investisseurs et touristes, de ravir ses citoyens et visiteurs.

Pour nous, la supracommunalité est une solution nécessaire pour l'avenir. Les collaborations passées par la Ville ne semblent pourtant pas avoir porté leurs fruits, certainement par manque de gestion quotidienne. La Ville souhaitait relever le défi de la supracommunalité, mais entre envie et action il y a un monde ! De nouvelles relations doivent être créées. Le Collège est inerte et c'est malheureusement toute une ville et ses habitants qui en pâtissent !

Ce budget prétendument à l'équilibre est fondé sur du virtuel, des extrapolations wishfulthinking.

1. CHIFFRES

1.1. LES RÉSERVES

Au budget 2016, la Ville puisait plus de 4 millions dans ses réserves. Au CMB, quelques mois plus tard, il nous est annoncé que ce n'est pas 4, mais bien 9,77 millions qui ont été pompés dans le fonds de réserve F.O.U.R.M.I. Cette année, il semblerait que ce fonds diminue « seulement » de 263.117 euros. Qu'en sera-t-il au CMB ? La Ville aura-t-elle épuisé les réserves avant la fin de la législature actuelle ? La situation est préoccupante : à ce train-là, la réserve ordinaire de la Ville ne tiendra pas longtemps.

A combien s'élèvera le Fonds F.O.U.R.M.I. fin 2017 ? En quelques années, la majorité a réussi à le transformer en fonds C.I.G.A.L.E. en laissant un héritage plombé aux suivants. Eh bien ! Dansez maintenant.

	Fonds de réserve FOURMI	Différence
Budget 2013	20,5 millions	0
Compte 2014	20,5 millions	0
Budget 2015	20,5 millions	0
Budget 2016	10,5 millions	- 10M
Budget 2017	10,2M	- 300.000 euros

Pour rappel, le fonds de réserve créé pour faire face aux dépenses de personnel est épuisé depuis l'exercice budgétaire 2015.

Entre 2012, début de cette législature et aujourd'hui, les deux principales réserves sont passées de 48.478.757,06 € à 10.277.379,22 €...

1.2. LA CHARGE DE LA DETTE

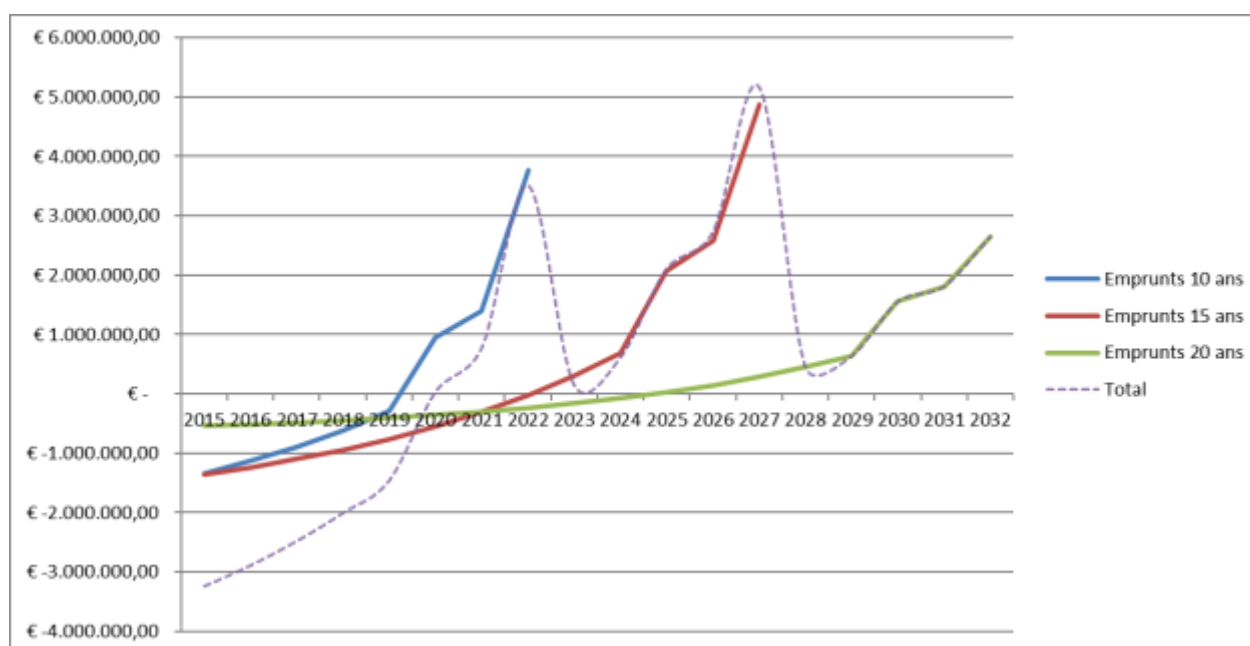
Selon l'actualisation du Plan de Gestion de 2016, la charge de la dette devrait s'élever à 36,2M d'euros, soit une diminution d'1,6M par rapport à 2016. A l'aube de 2017, la dette s'élève réellement à 34,6M, 1,7M de moins que la projection prévue dans le PG.

On connaît cependant fort bien l'explication de cette diminution. En 2015, la ville a procédé à une réorganisation de ses emprunts pour profiter d'une réduction des taux. Elle en a aussi profité pour aligner l'ensemble de ses emprunts sur la durée restante la plus longue.

Cette solution permet, entre 2015 et 2019, une réduction de la charge de 12 M €, mais aura un impact négatif de 22,1 M € entre 2020 et 2032. Le solde total de l'opération a donc un impact négatif de 10,1 M € et reporte la charge sur les générations futures.



Année	Emprunts 10 ans	Emprunts 15 ans	Emprunts 20 ans	Total	
2015	€ -1.344.469,07	€ -1.355.037,85	€ -539.798,34	€ -3.239.305,26	€ -12.067.617,52
2016	€ -1.136.220,22	€ -1.237.175,71	€ -514.929,66	€ -2.888.325,59	
2017	€ -894.125,40	€ -1.100.437,73	€ -484.468,96	€ -2.479.032,09	
2018	€ -613.347,42	€ -942.457,01	€ -449.461,11	€ -2.005.265,54	
2019	€ -287.542,24	€ -759.656,75	€ -408.490,05	€ -1.455.689,04	
2020	€ 945.176,01	€ -548.159,52	€ -361.030,63	€ 35.985,86	€ 22.187.883,06
2021	€ 1.388.988,91	€ -303.263,55	€ -304.659,36	€ 781.066,00	
2022	€ 3.765.745,45	€ -19.848,08	€ -239.393,25	€ 3.506.504,12	
2023		€ 308.245,50	€ -163.298,29	€ 144.947,21	
2024		€ 688.226,55	€ -74.893,99	€ 613.332,56	
2025		€ 2.075.845,09	€ 28.597,27	€ 2.104.442,36	
2026		€ 2.583.817,20	€ 148.741,56	€ 2.732.558,76	
2027		€ 4.872.961,92	€ 288.496,45	€ 5.161.458,37	
2028			€ 450.960,44	€ 450.960,44	
2029			€ 639.863,18	€ 639.863,18	
2030			€ 1.552.163,85	€ 1.552.163,85	
2031			€ 1.813.037,21	€ 1.813.037,21	
2032			€ 2.651.563,14	€ 2.651.563,14	
Total	€ 1.824.206,02	€ 4.263.060,06	€ 4.032.999,46	€ 10.120.265,54	



1.3. IPP

Pour les versements du fédéral relatifs à l'IPP, le Collège rejette la faute sur la lenteur du SPF Finances, sous entendant une volonté politique de nuire aux villes et communes. Le SPF Finances a dû, comme d'autres départements, gérer la sixième réforme de l'Etat et ses complications que chacun peut constater sur son avertissement-extrait de rôle.

Concernant les versements 2016, il est intéressant de constater un versement très important en avril 2016, qui fait suite à des mensualités relativement importantes de janvier à mars 2016. En 4 mois, le SPF Finances réussit donc à « rattraper » une part importante de son retard. Concrètement, « son » retard n'est pas le sien : l'organisme public effectue les versements lorsqu'il perçoit les impôts des Liégeois(es)... Effectivement, à l'absurde, si tous les Liégeois(es) attendaient le dernier jour pour rentrer leurs déclarations, on aurait encore plus de décalage dans les versements à la Ville.

Au 31/10/2016 le taux de versement des additionnels à l'IPP est à 75 %.

1.4. PROBLÉMATIQUE DES PENSIONS

La problématique des pensions est double: elle concerne à la fois les pensions du passé et la cotisation de responsabilisation.

Depuis 3 ans, le groupe MR met en garde le Collège contre la situation catastrophique qui s'abattra sur la Ville si des solutions structurelles n'étaient pas dégagées. Nous aurions préféré nous tromper, mais aujourd'hui, on y est : le Collège a enfin admis que les cotisations de responsabilisation pensions ne pouvaient être assumées par la Ville. Pour rappel, c'est Michel Daerden qui a, par une loi de 2004, instauré ce coefficient de responsabilisation devant permettre d'assurer le paiement des pensions des agents nommés.

La procrastination de ce Collège est nuisible à la Cité Ardente. Lorsque le bourgmestre est interrogé sur le sujet, il se borne à répondre que la Ville « a un espace de négociation » dans le cadre d'un plan de gestion à mettre en place dans les six mois. Cet espace de négociation n'aurait-il pas pu être entrepris dès 2014 ? Attendre la fin de la législature est-il une énième manipulation des autorités ?

Comment le Collège compte-t-il trouver la solution?

Après avoir été autorisé, en 2014, à prélever le montant de cette cotisation sur « l'emprunt Ethias », c'est-à-dire la provision mise en place pour faire face aux pensions du passé, le Collège a dû se résoudre, dès 2015, à emprunter les montants. Cela entraîne une charge annuelle de 900.000 € pendant 25 ans par année de cotisation empruntée. Voilà une dette supplémentaire qui devra être supportée par les Liégeoises et Liégeois, ceux qui ne sont pas encore nés !

Cette année, nul ne sait. La solution réside dans la négociation avec la Wallonie annonce l'Echevin des Finances.

Autrement dit, rien n'a été fait et tout reste à faire.

Concernant les pensions du passé, nous avons également annoncé la catastrophe et réclamé une réflexion.

Le prélèvement évoqué ci-dessus pour payer la cotisation de responsabilisation et les mauvaises prévisions de dépenses occasionnent une consommation accrue de la provision Pensions (du passé). Après un prélèvement de 26.000.000 € en 2017, le solde sera de 418.408,58 € obligeant la ville à solliciter, un an plus vite que prévu, la dernière tranche de 100 M € offerte par la Wallonie.

Cette prise en charge par la Wallonie, prévue jusque 2024, sera, au rythme de consommation actuel, épuisée en 2022.

Année	Solde	Utilisation	Adaptation
2015	€ 52.985.953		
2016	€ 26.418.409	€ 28.000.000	€ 1.432.456
2017	€ 418.409	€ 26.000.000	
2018	€ 76.418.409	€ 24.000.000	€ 100.000.000
2019	€ 54.418.409	€ 22.000.000	
2020	€ 34.418.409	€ 20.000.000	
2021	€ 16.418.409	€ 18.000.000	
2022	€ 418.409	€ 16.000.000	
2023	€ -13.581.591	€ 14.000.000	

Quelle sera la solution du Collège ? On n'en sait rien ! Pourtant, entre 2023 et 2030, c'est près de 70 M € que la Ville devra trouver pour assumer le paiement des pensions du passé.

1.5. DÉPENSES DE PERSONNEL

Depuis plusieurs années nous demandons un monitoring permanent des dépenses de personnel avec un rapport semestriel sur leur évolution devant le conseil communal.

1.6. TAXES ET REDEVANCES : SURESTIMATION DES RECETTES

TABLEAU ÉVOLUTIF DES RECETTES LIÉES AUX IMPÔTS ET REDEVANCES

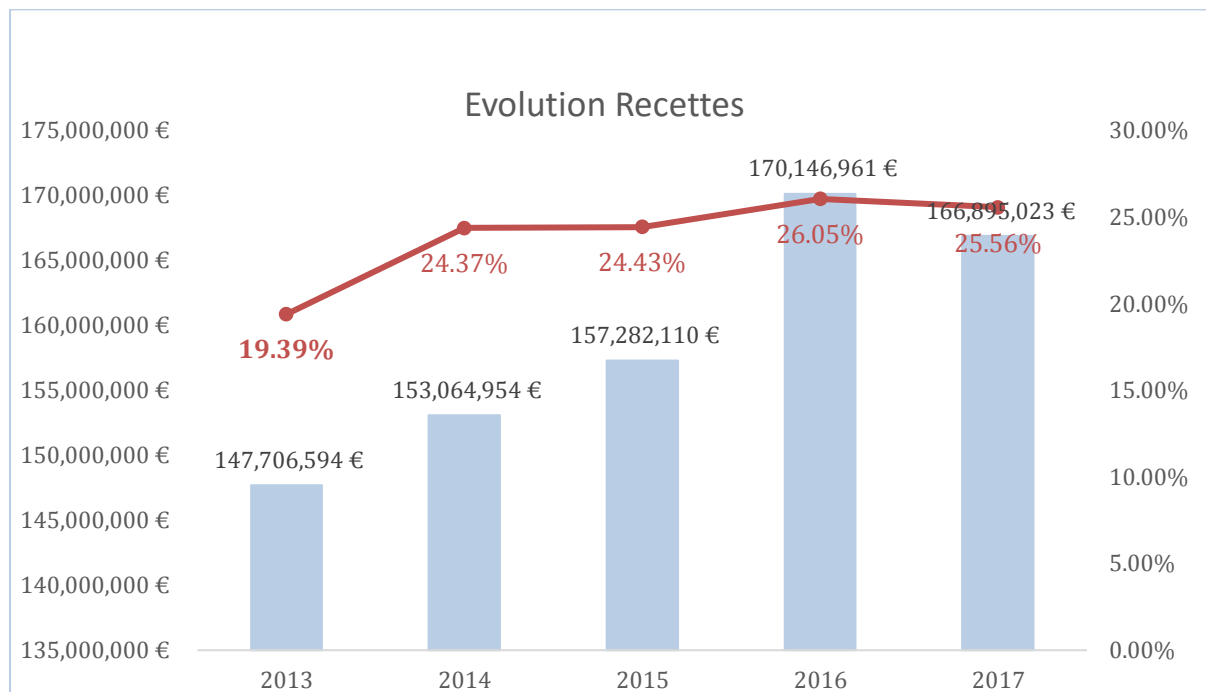


TABLEAU ÉVOLUTIF DES DIFFÉRENTES TAXES QUI PRÉVOIENT UN MEILLEUR RENDEMENT

Taxes	Compte 2015 (€)	Budget 2017 (€)	Différence
Redevance sur de l'introduction de dossier : Voirie	350,5	30.000	+ 29.649,5
Taxe sur les déchets ménagers	1.650.140	2.300.000	+ 649.860
Taxe parkings à péage	575.743	1.800.000	+1.224.257
Redevance stationnement longue durée	2.294.026	2.730.000	+ 435.974
Taxe sur les immeubles bâtis, inoccupés ou délabrés	69.888,15	1.560.000	+1.490.111,85
...

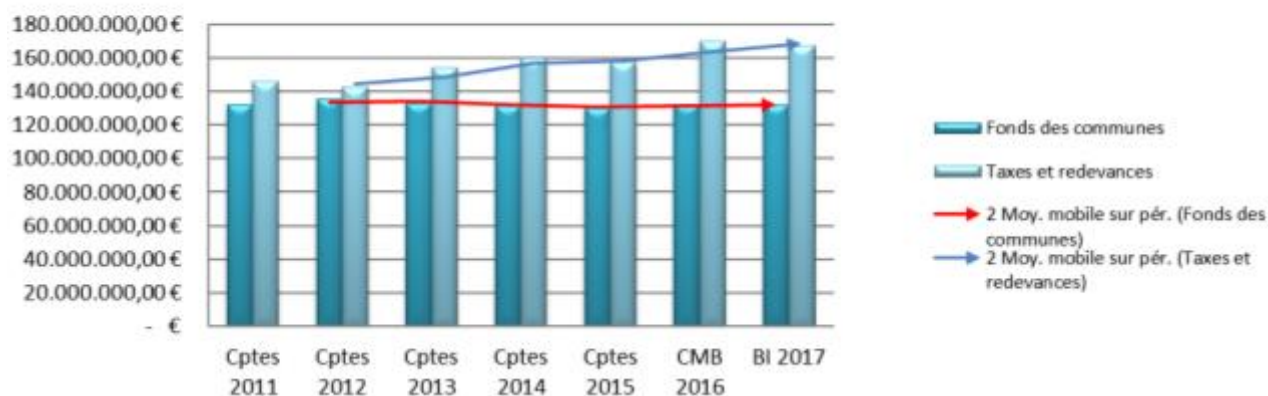
Certes, on nous évoque un double enrôlement cette année pour certaines taxes (parkings à péage stationnement). Chouette c'est St-Nicolas et Noël toute l'année, mais plus d'une trentaine de taxes et redevances rapporteraient plus (et même beaucoup plus !) en 2017 qu'aux comptes 2015 et la population, quant à elle, n'augmente que de 0,5%. Le Collège gonflerait-il ses recettes pour arriver à l'équilibre obligatoire du budget 2017 ? Un peu facile !

De la même façon, le Collège spéculé sur une rentrée « one shot » et immédiate du marché « mobilier urbain » d'environ 2 millions d'euros. De deux choses l'une. Ou les jeux sont déjà faits pour ce contrat et le soumissionnaire est déjà connu, ce qui ne relève, semble-t-il, pas d'une pratique adéquate de transparence des marchés. Ou on nage en pleine spéculation.

Il ne reste plus qu'à attendre les comptes 2016 qui indiqueront l'augmentation réelle (ou pas) du rendement de ces taxes.

Enfin, le tableau ci-dessous démontre clairement que les taxes et redevances pesant sur les Liégeois et Liégeoises connaissent une augmentation toujours plus importante face au financement via le Fonds des Communes. En clair, la reprise de la dette Pensions de passé par la Wallonie qui a entraîné la réduction du Fonds des Communes est payée par les citoyens et les utilisateurs de la ville.

Evolution Fonds des communes Taxes et redevances



1.7. LIÈGE, SMART CITY

Malgré les quelques postes budgétaires soutenant des projets "Smart", nous ne pouvons que déplorer le manque d'ambition du Collège de faire de Liège, une ville "smart, digitale et connectée" quand on voit que l'on se borne à maintenir 300.000 € de taxe sur les pylônes et mâts de GSM, taxe pourtant en voie d'extinction.

Cette taxe risque de créer, dans le chef des principaux opérateurs, une véritable réticence à l'investissement et au renforcement des réseaux 4G/5G demain.

La connectivité de la Ville est pourtant fondamentale pour rendre plus attractifs les lieux publics, les commerces, les lieux de culture, les cafés et brasseries. Il serait plus cohérent d'envisager avec les opérateurs comment encourager l'investissement, la lutte contre la fracture numérique, le soutien à nos start up, à nos acteurs économiques et culturels.

1.9. LA GESTION DES INTERCOMMUNALES

Au dernier conseil communal du 12 décembre 2016, la Ville a roulé des mécaniques lorsqu'elle a évoqué le plan stratégique des intercommunales. Elle se muscle vis-à-vis des intercommunales, persuadée qu'elle pourrait renverser la situation. Très bien, mais cela ne doit pas masquer la réalité, à savoir que la Ville n'a pas tenu ses obligations. Prenons l'exemple de l'IGIL, où les cotisations n'ont pas été payées, du moins en partie, et ce depuis 3 exercices. Cette situation est illégale, car cette cotisation est obligatoire, ce n'est pas un subside que la Ville choisit d'octroyer ou non. Le bourgmestre a été prévenu à chaque exercice budgétaire, il a inlassablement répondu qu'il réglerait ça plus tard. Dans le budget 2017, il y a bien une augmentation de 230.000 euros, mais ceci est une infime partie de la somme due réellement. Effectivement, les subsides à l'IGIL en 2017 reviennent à leur niveau de 2014 (1.000.000 € soit + 230.000 €) mais restent très éloignés du niveau de 2013 (1.540.000 €).

Ce manque de soutien de la Ville de Liège va continuer à forcer l'IGIL à puiser dans ces réserves pour compenser cette diminution importante et priver le Palais des Congrès de toute perspective d'investissement alors que ses infrastructures en ont bien besoin. Ce désinvestissement s'ajoute à la suppression et au non remplacement de l'asbl Liège Congrès en 2013.

Ceci montre le manque d'ambition de la majorité de placer Liège dans le haut du classement des villes de tourisme d'affaires, secteur pourtant identifié comme levier de redéploiement de la Métropole liégeoise.

La Ville n'est donc absolument pas en position de force, comme elle semble le croire, mais bien en position de faiblesse car elle ne s'est pas acquittée de ses dettes passées et doit aller mendier auprès de la Région Wallonne.

Elle ouvre la boîte de Pandore : rappelons que l'IGIL ne compte que deux communes alors que certaines intercommunales, la SPI par exemple, fonctionnent à l'échelon de la Province, c'est-à-dire 84 communes. Elle joue en réalité un jeu dangereux, car elle se met en position de demanderesse.

1.10. LE SPORT ? PEAU DE CHAGRIN !

En fait, et c'est révélateur, on ne parle de sports au Conseil communal que lors des discussions budgétaires. Comme si le sport, en fait, n'intéressait pas grand monde. Or un Liégeois sur trois est affilié à un club sportif.

Et chaque année, l'on revient avec le même discours : le sport est le parent pauvre de la politique communale. Le parent pauvre dans sa représentation politique : il n'y a plus d'échevin des sports. Mais aussi le parent pauvre dans les budgets qui lui sont affectés..

A l'ordinaire, ce sont deux millions € qui lui sont consacrés, hors frais de personnel. Soit 10 e par habitant.

Protocole (10-11): 133.750 €.

10.000 € au Liège Panthers

10.000 € au Jumping de Liège

14.250 € asbl FIRL (?)

90.000 € à Liège-Basket

9.500 au FC Liégeois

Jeunesse et Sports (76) : 1,1 mio € en dépenses de transferts

93.000 ACSA Angleur

106.000 € Bressoux

467.000 € Grivegnée

170.000 € annuels à la Patinoire

35.000 € annuels pour Liège Sports

Et 211.000 € pour Liège-Sports, en augmentation (+ 23.000 €)

Jeunesse et Sports (76) en dépenses de fonctionnement : 766.000 € .

Nous trouvons-là toutes les fournitures de gaz, d'eau et d'électricité aux infrastructures sportives.

Eau : 140.000 €

Gaz : 265.000 €

Electricité : 361.000 €

Chaque année revient le même refrain : pourquoi telle association se voit-elle offrir l'eau, l'électricité et/ou le gaz, et pas telle autre ? A chaque débat budgétaire, la Ville dit qu'elle va mettre de l'ordre. Mais, face à l'ampleur de la tâche, elle reporte toute décision. Cette année, c'est le 8 décembre que les services communaux ont prévenu les associations que l'on ne changerait rien mais qu'on en reparlerait en 2017... A l'ACCSA (Angleur), on paye le gaz mais on provisionne depuis sept ans le montant de l'eau et de l'électricité, avec les problèmes de trésorerie que cela implique. Il serait bon de mettre de l'ordre là-dedans.

L'augmentation de la subvention à Liège Sports doit vraisemblablement permettre de commencer à préparer l'EuroGym qui se déroulera à Liège en 2018. Ou d'augmenter les subventions aux clubs sportifs. Pour rappel, en 2016, Liège-Sports a remis les premières subsides communaux aux clubs. Et l'échevin des sports faisant fonction avait annoncé une augmentation pour 2017. La voilà !

Pour faire du sport dans les meilleures conditions, il faut investir dans les infrastructures. **Au budget extraordinaire**, l'échevin des finances annoncent 560.000 € qui seront investis dans la jeunesse et les Sports. Une lecture du budget montre que ce montant est de 200.000 € plus élevés, soit 760.000 €. Mais la part réservée aux infrastructures sportives est de ...300.000 €. Bien sûr, c'est là la part communale dans ces investissements, Infraspports prenant 65 % à charge. Si quelques clubs pourront aussi apporter du financement (ce n'est pas le cas de la majorité...), l'on peut donc estimer que ce sont deux millions € qui seront investis dans les infrastructures sportives. Soit deux terrains synthétiques de football.

Où ? Comment déterminer les priorités ? Comment répondre aux multiples promesses que le bourgmestre et le président de Liège-Sports ont formulées au coin des buvettes ? En 2014, le ministre Antoine était venu en grandes pompes (à bière) à Liège pour annoncer ses décisions pour les investissements liégeois d'Infraspports : 900.000 € pour le DC Cointe, 215.000 € pour la Plaine des Sports de Cointe, 615.000 € pour le JS Chénée. On attend toujours la réalisation de ces projets. Au DC Cointe, club communal, la Ville a envoyé une entreprise pour remplacer les châssis de la buvette alors que le subside régional pour le nouveau club-house était soi-disant accordé. Comprenne qui pourra.

M. Léonard, au dernier Conseil communal, a fourni une liste détaillée des 34 projets figurent dans le plan d'investissement en matières de travaux (voiries, égouttages, éclairage public, réaménagement des places). On aimerait recevoir une liste identique pour les infrastructures sportives. Une liste sur laquelle Infraspports et la Ville se sont concertés. Cela évitera des annonces farfelues en période électorale...

1.11. UN BUDGET DÉSÉQUILBRÉ

Ce budget 2017 est à l'équilibre pour un total de 512.378.699 millions d'euros. Bravo ! Le Collège tente, une fois de plus, de berner les Liégeois et Liégeoises. Cet équilibre est précaire et relève d'une escroquerie intellectuelle : surestimation de rendement des taxes, pensions en question, négociation incertaine avec la Région, pari audacieux sur le marché du mobilier urbain. C'est un peu comme si tous les acheteurs de billets de Lotto se proclamaient millionnaires.

Ci-dessous, le détail des recettes rapportées ou espérées, c'est-à-dire des recettes « exceptionnelles » dues à des enrôlements erratiques et à l'espoir d'une première recette dans le cadre du marché du mobilier urbain.

Recette	Recettes "rapportées" et "espérées"			Motif
	Normale	Budgétée	Delta	
Taxe sur l'exploitation des parking à péage	€ 900.000	€ 1.800.000	€ 900.000	Enrôlement tardif
Taxe sur les immeubles bâtis inoccupés	€ 880.000	€ 1.560.000	€ 680.000	Enrôlement tardif
Produits des concessions de droits - Mobilier Urbain	€ 560.000	€ 2.536.699	€ 1.976.699	Recettes première tranche Mobilier urbain
Total	€ 2.340.000	€ 5.896.699	€ 3.556.699	

Ces recettes « one shot », pour autant qu'elles soient possibles en 2017, ne le seront pas en 2018. C'est donc l'annonce d'un déficit pour 2018 ou le signal d'un indispensable et répété appel au secours à la tutelle.

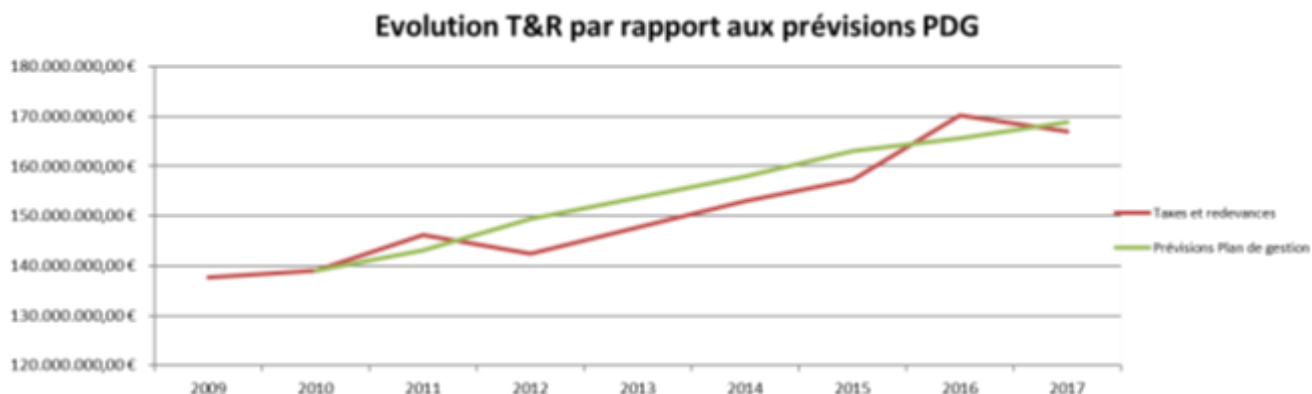
En fin de compte, ce budget est un véritable numéro d'équilibriste au-dessus d'un gouffre financier auquel se livre le Collège. Pas de quoi se réjouir.

Voici donc les principaux chiffres de ce budget en déséquilibre. Il existe des solutions.

2. SE RECENTRER SUR L'ESSENTIEL

2.1. UN PLAN DE GESTION RIGOUREUX, VÉRITABLE OUTIL DE GESTION, DE PRÉVISION ET DE RÉFORMES

Un seul exemple suffit pour illustrer le décalage entre les prévisions du plan de gestion actualisé en 2014 et en 2015 et les comptes ou budgets.



Systématiquement, on constate des écarts, parfois important, entre prévisions et le réalisé.

Cela s'expliquerait-il parce que la ville de Liège n'utilise pas son plan de gestion comme un véritable outil de gestion ? Elle semble en effet « s'en accommoder » parce qu'elle est contrainte d'en adopter un à chaque fois qu'elle ne peut plus faire face à ses obligations et doit quémander auprès de la Wallonie. Ce sera une nouvelle fois le cas en 2017, mais cette fois non pas par une « simple » actualisation, mais par une redoutable renégociation qui s'annonce difficile tant le Gouvernement Wallon semble peu préoccupé par le sort des grandes villes, particulièrement Liège.

Nous avons tenté d'estimer, exercice compliqué vu le manque de transparence, le besoin financier, d'ici 2030. D'ici juin, c'est près de 400 M € que la majorité PS/CDH va aller quémander auprès de la tutelle régionale.

	Pensions du passé		Cotisation de responsabilisation			Report des emprunts	Total Général
2017			€ -23.302.191,00	€ 23.302.191,00			
2018			€ -46.302.191,00	€ 23.000.000,00			
2019			€ -69.302.191,00	€ 23.000.000,00			
2020			€ -92.302.191,00	€ 23.000.000,00	€ 35.985,86		
2021			€ -115.302.191,00	€ 23.000.000,00	€ 781.066,00		
2022			€ -138.302.191,00	€ 23.000.000,00	€ 3.506.504,12		
2023	€ -13.581.591,00	€ 12.000.000,00	€ -161.302.191,00	€ 23.000.000,00	€ 144.947,21		
2024	€ -25.581.591,00	€ 10.500.000,00	€ -184.302.191,00	€ 23.000.000,00	€ 613.332,56		
2025	€ -36.081.591,00	€ 9.100.000,00	€ -207.302.191,00	€ 23.000.000,00	€ 2.104.442,36		
2026	€ -45.181.591,00	€ 7.800.000,00	€ -230.302.191,00	€ 23.000.000,00	€ 2.732.558,76		
2027	€ -52.981.591,00	€ 6.600.000,00	€ -253.302.191,00	€ 23.000.000,00	€ 5.161.458,37		
2028	€ -59.581.591,00	€ 5.500.000,00	€ -276.302.191,00	€ 23.000.000,00	€ 450.960,44		
2029	€ -65.081.591,00	€ 4.500.000,00	€ -299.302.191,00	€ 23.000.000,00	€ 639.863,18		
2030	€ -69.581.591,00	€ 3.600.000,00	€ -322.302.191,00	€ 23.000.000,00	€ 1.552.163,85		
Totaux	€ -69.581.591,00		€ -322.302.191,00		€ 1.552.163,85		€ -390.331.618,15

Ceci n'est plus acceptable. La majorité communale se doit de respecter strictement son plan de gestion et d'adopter les mesures nécessaires à ce respect.

Comment le bourgmestre, et député, peut-il sourire, d'un côté de l'analyse faite par la Cour des Comptes du budget fédéral, et de l'autre ne pas rougir de honte face au non-respect de son plan de gestion ? Comment ose-t-il critiquer la perception de l'IPP par le SPF Finances quand il présente annuellement une perception erratique des taxes communale (voir ci-dessus) ?

Que penserait la Cour des Comptes du budget communal ? Nous proposons de lui soumettre !

Que penserait l'Europe d'une Ville qui reporte les charges auxquelles elle ne peut faire face sur les générations futures, qui continue à s'endetter et qui ne prend aucune mesure structurelle d'économie, de rationalisation à long terme ?

Liège fut jadis culturellement considérée comme l'Athènes du Nord. N'est-elle pas devenue, aujourd'hui économiquement et budgétairement, l'Athènes du Nord, d'une Wallonie que certains comparent à la Grèce ?

Nous réclamons du sérieux et la mise en place d'un plan de gestion et de réforme à 10 ans dont le suivi sera assuré par la réunion trimestrielle de la Commission du Budget.

Le redressement de la Ville de Liège n'est pas l'affaire de la seule majorité.

2.2. LA POPULATION

2015	2016	Différence
196 968	195 970	+ 0,5 %

Déjà en 2016, nous insistions sur la nécessité d'inciter et non dissuader. Pourtant, c'est ce que le Collège se borne à faire depuis des années. Mis à part le problème récurrent de la mobilité, qui n'incite pas les familles à s'installer dans le centre-ville, la fiscalité locale est un problème de taille.

Des solutions existent, mais la Ville n'en tient pas compte. Faudra-t-il, à l'instar du dossier pensions, arriver au bord du gouffre pour que des améliorations soient trouvées ?

Pourquoi ne pas appliquer une politique fiscale privilégiée pour ceux qui vivent à Liège et incitative pour attirer de nouveaux habitants en Cité Ardente.

Le précompte immobilier pourrait, par exemple, être exonéré pendant une certaine durée pour ceux qui construisent sur ce que l'on appelle les « dents creuses ». Un allègement de ce précompte immobilier inciterait les familles à revenir en ville.

2.3. LA MOBILITÉ

Le groupe MR a démontré à plusieurs reprises que la mobilité liégeoise était chaotique et devenait un véritable supplice pour les habitants comme pour tous les usagers. Tant le Gouvernement Wallon que le Collège communal assentent qu'il faut attendre le tram, dont la mise en œuvre a été reportée en 2022 (le projet initial prévoyait sa mise en service en 2017, on en est loin !). D'ici là, et si tout se passe comme annoncé dernièrement, que vont faire les Liégeois ? Nous insistons auprès des autorités liégeoises sur la nécessité de dégager des solutions alternatives. Le réseau urbain est saturé, les Liégeois dépités. Quant aux taxes sur les parkings en ouvrage et stationnement, elles sont trop élevées, cette fiscalité rebute et doit être améliorée. Ce nouveau budget ne répond toujours pas aux attentes et aucune solution ou ébauche de solution n'est perçue à travers les chiffres. Le Collège se repose sur ses « acquis », en supposant évidemment que le Gouvernement Wallon finalise enfin le projet du tram, et n'envisage rien de plus ! Il doit se recentrer sur l'essentiel et la mobilité en fait partie.

Au regard de la charge fiscale déséquilibrée occasionnée par les "taxes sur l'exploitation des parkings à péage" et sur les "parkings commerciaux gratuits", nous ne pouvons qu'émettre de sérieux doutes quant à la faisabilité et la viabilité des projets de parkings en ouvrage soutenu par le Collège dans le cadre des projets métropolitains (Cockerill et Avroy) et nécessaire à l'attractivité commerciale de notre Ville. Comment inciter des exploitants de parking à venir investir autour des gares (Angleur par exemple), à l'heure où nous devons pourtant renforcer les pôles d'intermodalité. Avec cette attitude, nous craignons aussi fortement que la route des parkings ne puisse voir le jour prochainement par manque d'échange d'informations entre les exploitants et les autorités !

Il faut envisager la mobilité sous un nouvel angle : pourquoi ne pas unir ses forces et répondre aux problèmes de mobilité ensemble grâce à la supracommunalité ? Il faut que Liège et les villes et communes voisines se fédèrent pour développer une vision commune et proposer un projet politique ambitieux en terme de mobilité.

2.4. LE COMMERCE

On remarque en se promenant dans le centre-ville que plusieurs enseignes quittent les rues. Nous pouvons citer comme exemple H&M, Les secrets du chef,... Sur base des relevés effectués par la ville de Liège, le boulevard d'Avroy compte 21 cellules vides pour 86 cellules commerciales, soit 24 % de vacuité, ce qui est plus important que la moyenne communale. Pour Vinâve d'Île, le taux de vacuité est de 8 %.

La Ville de Liège doit mettre tout en œuvre afin d'attirer et de garder les commerçants sur notre territoire.

Nous pensons que la fiscalité communale doit être utilisée avant tout comme un levier du développement économique.

A Liège, sur les 7 dernières années, la taxation commerciale et industrielle représente 55,06% de la fiscalité locale totale. En moyenne donc, un commerçant installé à Liège paie 8% de taxes en plus que son collègue installé dans le reste de la Wallonie. En outre, ces taxes n'incluent pas les diverses redevances dont les commerçants doivent s'acquitter, notamment pour occuper le domaine public (terrasses, panneaux d'affichage publicitaire, droits d'étalage, etc.).

Nous proposons :

- D'exonérer les nouveaux commerces selon des critères bien définis pendant une certaine période (3ans) ;
- De réduire certaines taxes ou redevances qui ont une base identique pour constituer les droits. Ainsi, les terrasses sont taxées deux fois : via la taxe sur les débits de boissons et via la redevance sur l'occupation du domaine public par des terrasses. Or, elles participent immanquablement à la convivialité liégeoise !
Le MR propose donc d'exonérer la redevance sur l'occupation du domaine public du montant de la taxe sur les débits de boissons lorsque cette dernière inclut une terrasse dans son calcul.

L'effet retour est indéniable.

2.5. L'ENSEIGNEMENT

TABLEAU ÉVOLUTIF DES DÉPENSES

	2013	2016	2017	2017-2013 DIFF.	2017-2013 %
Dépenses générales d'enseignement	18873862,09	10301954	10539554	-8334308,09	-44 %
Enseignement primaire	16606325,2	12366799	12357025	-4249300,2	-25 %
Enseignement secondaire	5595154,95	5113382	4998786	-596368,95	-10 %
Enseignement supérieur	2317649,48	1976132	1944193	-373456,48	-16%
Enseignement pour handicapés	2146365,72	2130648	2172010	25644,28	1%

Sans sombrer dans le catastrophisme, on constate des infrastructures, pour la plupart vieillissantes et énergivores et peu ou pas entretenues, qui nécessitent des rénovations. Nous dénombrons, en outre, plusieurs problèmes liés à la politique de la Ville en matière d'enseignement :

- Le budget, tout comme le projet communal en matière d'enseignement, manquent cruellement d'ambition et de stratégie. La politique du Collège consiste à saupoudrer des moyens en jouant au pompier, mais in fine, cela ne permet pas la pérennisation de notre vaste flotte d'établissements ni la concentration autour d'une ligne de repli sur d'éventuelles priorités. Nous avons le sentiment qu'il n'y a plus de pilote dans l'avion et réclamons d'urgence une vision et un projet fort pour redresser l'enseignement communal liégeois. L'obligation de centralisation comptable de toutes les subventions et aides spécifiques au sein des finances communales crée un flou dans l'affectation budgétaire réelle de ces politiques.
- La politique de financement de la discrimination positive est illisible et de nombreuses conventions entre la Ville et son enseignement tardent à être exécutées, voire n'apparaissent pas au budget. C'est évidemment un très mauvais signal envoyé si l'on souhaite promouvoir ces projets d'innovation et encourager la pro activité pour faire face aux nouveaux enjeux. Pour le reste, le nombre de recours à l'article 60 démontre une vision souvent fort restrictive de la direction des finances et des relations avec le Collège dont pâtissent nos élèves et étudiants.
- L'absence totale de budget et de politiques de synergie avec nos partenaires naturels, notamment le réseau Communautaire, la Province ou les communes voisines, nous plonge dans une forme d'autisme, totalement en opposition avec les logiques de supracommunalité et de spécialisation nécessaires pour maintenir une offre performante.
- Enfin, last but not least, le budget de promotion de l'enseignement et son utilisation résumant ce manque flagrant de pilotage. Des budgets très conséquents ont été octroyés pour les prochaines années (de l'ordre du million d'euros à étaler entre 2 et 4 ans) sans une once de planification stratégique, d'analyse de « marché » ou de priorisation d'objectifs. Cela fait plus de 4 ans que nous réclamons la mise en place d'une réelle stratégie dans l'utilisation



de ces moyens. L'absence de vision en vue de rendre ce marketing performant et l'incapacité à se positionner dans une communication moderne et utilisant les outils du XXIème siècle nous révoltent, surtout dans ce contexte si difficile où l'utilisation de chaque Euro compte...

3. LA SUPRACOMMUNALITÉ, UNE SOLUTION

Les enjeux de la supracommunalité et de sa concrétisation institutionnelle sont essentiels si nous voulons rendre Liège plus compétitive et plus attractive économiquement. La Cité Ardente a nécessairement besoin d'un projet politique concret. Le groupe MR souhaite que les forces politiques communales définissent ensemble la vision liégeoise de la communauté urbaine : il est urgent de proposer plutôt que subir. Par ailleurs, Liège doit réclamer un statut spécifique de métropole à la Région Wallonne et se faire reconnaître comme telle. Cela ne passe pas par la création d'une structure, mais par la reconnaissance d'un fait.

La supracommunalité peut aider une ville telle que la nôtre à faire face à des besoins financiers dans certaines matières, comme par exemple :

3.1. OBJECTIF MÉTROPOLE

Sans plan de gestion, qui est actuellement en « négociation », la Ville ne sait pas elle-même vers où elle va. Pourtant, Liège a besoin d'être entourée pour pouvoir revendiquer le statut de métropole tant convoité. Avec un plan de gestion inexistant et un budget sans fond, mission impossible. En Wallonie, certaines villes ont une vocation métropolitaine avec plus de moyens et parmi celles-ci, certaines font bien plus que d'autres. Nous sommes malheureusement le plus petit noyau métropolitain. Effectivement, la différence entre Liège et les autres villes est simple : les autres villes wallonnes sont délimitées par la campagne ; à Liège, cependant, on passe d'une commune à l'autre sans même s'en rendre compte.

Pour ce faire, la Région Wallonne pourrait créer des synergies avec nos communes limitrophes. Il est nécessaire que des collaborations induites plus institutionnalisées entre une commune phare, centrale et les communes avoisinantes voient le jour. Un certain nombre de coûts et d'initiatives doivent être mutualisés, cette mesure doit venir d'en haut. Sans le bras armé de la tutelle, nous craignons l'absence de réalisation.

Pour ne plus subir la plus mauvaise fusion de Wallonie et revêtir la cape de Métropole qu'elle mérite, la Ville doit envisager avec la Région une nouvelle manière de fonctionner. Voici les clés, au Collège et aux autorités supérieures de jouer.

3.2. LA SÉCURITÉ

Les Liégeois souhaitent vivre dans un quartier calme, tranquille et propre. Ils ne veulent plus de zone de non-droit, d'endroit où les forces de police ne puissent effectuer leur travail.

Les autorités communales sont en première ligne pour développer des initiatives concrètes visant à lutter contre l'insécurité. A leur côté, la police et la justice doivent être garantes d'interventions efficaces et rapides, mais aussi de politiques de prévention en prise directe avec les réalités sociales, éducatives et familiales du territoire liégeois.

Depuis 2013, les recettes liées au PAB ne font que diminuer, et ce en raison de la modification de la collaboration avec la zone de Police de Seraing-Neupré. En effet, en 2013, Seraing avait souhaité arrêter cette collaboration. Or, la criminalité qui nécessite l'intervention du PAB ne s'arrête pas aux

portes de la Ville. C'est un embryon de la communauté urbaine qui a disparu en 2013, même s'il y a toujours une mise à disposition d'agents, ce n'est pas suffisant.

	2012	2016	2017	Différence 2012 - 2017
Produits de prestations pour les pouvoirs publics PAB	810.000	225.000	0	810.000

Le MR pense au contraire qu'il faut travailler dans le sens d'une plus grande synergie entre les communes. Des accords comme celui qui avait été mis en place pour le PAB doivent voir le jour.

3.3. LE SPORT

Les grandes infrastructures sportives font défaut et les petites existantes ici et là manquent, quant à elles, d'entretien.

Les projets tardent à se concrétiser. Prenons l'exemple de la piscine Jonfosse, dont les travaux devaient commencer en 2015 pour créer un grand complexe sportif. Nous sommes aujourd'hui en 2017, et toujours rien. Les travaux devraient débuter cette année, mais deux ans de retard, c'est énorme, surtout quand l'offre sportive est si limitée.

En se regroupant et en créant des synergies entre les villes voisines, l'offre sera meilleure et chacun y trouvera son compte.

Garantir l'accès au sport à chacun, dans des établissements de qualité, est primordial pour une Ville telle que la nôtre.

3.4. AUTRES

L'enjeu de la supracommunalité est vital et doit être réfléchi dans bien des matières. Nous en avons exposé quelques-unes, mais d'autres domaines pourraient profiter des retombées positives que peut offrir une communauté de communes. Nous pensons particulièrement à la culture ou le tourisme, qui sont nécessaires à une grande Ville comme Liège. Relever le défi supracommunal pourrait offrir aux habitants une meilleure offre de services globalisée. A présent, il faut s'y mettre en envisager des collaborations.

BUDGET 2017 DE LA POLICE LOCALE DE LIEGE

Le budget 2017 de la police locale de Liège, qui sera présenté demain soir au Conseil Communal, n'est pas le pire que nous ayons eu à examiner, il n'est pas le meilleur non plus.

En effet, s'il compte des articles, surtout à l'extraordinaire, qui méritent notre attention, car ces dépenses vont permettre de continuer à améliorer la sécurité des agents, il pêche à l'ordinaire par l'absence de volonté ou par l'incapacité de ses concepteurs, de remplir le cadre et par une gymnastique comptable, un véritable hold-up, qui aboutit à l'extinction de son fonds de réserve. Pour obtenir l'équilibre financier, ce fonds de réserve s'élevait au 31/12/2015 à 10 millions 425 mille euros; Une première ponction de 4 millions 41 mille 586 euros et 15 cents a eu lieu lors du cahier de modification budgétaire de 2016, le solde de 6 millions 443 mille 413 euros et 85 cents sert d'appoint pour boucler 2017, or l'expérience prouve qu'il n'est jamais bon de se débarrasser de ses bijoux.

Soulignons quelques points :

- le Fédéral vient d'annoncer l'attribution à Liège d'un montant complémentaire de 499.000 € qui complète l'indexation de sa dotation, soit 0,99 % ou 294.877,64 €. Chacun appréciera politiquement cette démarche

- 247.000 € seront engagés en 2017 à l'extraordinaire afin de permettre le renouvellement partiel du parc de caméras, l'achat de 8 nouvelles qui seront placées en particulier sur la Belle Liégeoise et dans le Carré, et afin d'acquérir 3 nouvelles caméras mobiles qui s'ajouteront aux 2 déjà mises à disposition.

- un montant important (77.000,00 €) est consacré à l'achat de 16 vélos, de 2 motos et de 4 cyclos permettant un meilleur respect de l'environnement et une visibilité accrue des agents

- le budget 2017 va permettre le renforcement de la sécurité individuelle des policiers face à la montée de la menace terroriste, mais aussi au niveau collectif et par l'aménagement des bâtiments. En trois ans, c'est un montant de 2.471.704,16 € qui aura été consacré afin de répondre à ces objectifs.

- une dépense de 596.231,64 € est inscrite, destinée à l'achat d'un cinquième transport de troupes, MROP, jumelée à un montant de 228.000 € pour l'acquisition de 200 tenues et casques, de 160 carapaces et de 320 masques à gaz.

Parallèlement, une dépense de 205.000 € est prévue pour le PAB. Relevons cependant que ces deux types d'investissement, d'un montant de 1.744.642,39 € sont soustraits de la balise d'emprunt limitée à 2.300.000 € et qu'ils feront l'objet d'une négociation dont le résultat est incertain avec la R.W.

Cependant, le bât blesse dès l'instant où l'on aborde la problématique liée au cadre même de notre zone de police. C'est ainsi que les dépenses de personnel qui leur sont destinées sont établies dans le budget 2017 sur base de 1065 ETP comme en 2016, alors que les effectifs relevés lors de la conception du budget se situent à 1048 ETP, voire à 1009,8 ETP d'actifs présents durant 2016

- En outre, 31 officiers actifs dans notre zone pourront demander leur mise à la pension en 2018, soit près de la moitié de l'effectif actuel, alors que plus aucun commissaire ne sortira de la formation avant octobre. Comment assurera-t-on la transition ? Combien viendront à Liège ?

- Le refus systématique de respecter la norme fixée par l'Arrêté Royal du 5 septembre 2001, dite norme KUL, soit 1113 ETP, n'est pas sans conséquence sur le recours de plus en plus important aux heures supplémentaires. Cette pratique se traduira par un absentéisme accru dans les mois à venir. Se féliciter, comme le fait le Collège, de l'engagement de 60 unités supplémentaires, qui ne seront, par ailleurs, pas opérationnelles avant septembre prochain, ne changera pas la donne. Ils serviront, au mieux, à palier les mises à la pension en 2017 de 40 à 50 policiers, les absences dues aux congés de maladie ou aux accidents de travail. Dans ce contexte, avec le maintien du degré de menace 3, peut-on espérer à Liège la prise en compte du droit de nos concitoyens de vivre en toute quiétude là où ils se trouvent, de se déplacer dans une ville sûre et de bénéficier d'un environnement de qualité. Comment peut-on envisager la mise en place d'une véritable police de proximité, alors qu'il manquera au mieux 56 unités, au pire 104, pour y parvenir.

Je ne doute pas du recours répété aux agents de quartier, ces mal aimés de notre système, pour y parvenir.

C'est donc sur un document qui est un copié collé du cahier de modification budgétaire de 2016 et qui laisse entrevoir une année 2017 en demi-teinte, qu'il faudra se déterminer.



BUDGET 2017 DU C.P.A.S. DE LA VILLE DE LIEGE

BUDGET 2017 – CPAS de Liège
Il n'existe pas d'autre voie vers la solidarité humaine que la
recherche et le respect de la dignité individuelle

Pierre Lecomte du Nouÿ

Geneviève MOHAMED
Valérie LUX
Jean-Yves SEGERS

Le groupe MR a voté contre le budget du CPAS de Liège, considérant notamment :

1. Un manque énorme de proactivité dans la gestion de son patrimoine privé. En 10 ans, les recettes des loyers rapportées par la mise en location d'immeubles, propriété du CPAS, ont augmenté d'à peine 6% ! Et ce, malgré les montants investis en rénovation. 6%, c'est loin de couvrir ne fut-ce que l'indexation sur 10 ans !
A côté de cela, le CPAS se permet d'investir 150.000 euros dans l'aménagement d'un bâtiment qui ne lui appartient pas, mais qu'il loue pour héberger le service SADA, autrefois accueilli dans un bâtiment de la Ville gratuitement, mais dans des conditions déplorables
2. Une dotation communale qui connaît sa plus faible augmentation en 10 ans.
En 2007 : la dotation communale représentait 21% de l'ensemble des recettes de transfert émanant de divers pouvoirs subsidiants.
En 2017 : ce chiffre a chuté de 15,5% !

Alors que le nombre de bénéficiaires du Revenu d'Intégration ne cesse d'augmenter, comment accepter que la part d'aide de la Ville vers son CPAS ne cesse de diminuer ? Le coup de la solidarité accrue de la Ville vers son CPAS, on ne nous le fait plus !
Comment parvient-on alors à maintenir le cap, malgré l'augmentation du nombre de bénéficiaires ?

- Grâce à un quasi ultime prélèvement sur le fonds de réserve qui se verra réduit, après 2020..., à peau de chagrin.
- Grâce aux nombreuses aides de compensation mises en place par le Gouvernement Fédéral, assurant ainsi pleinement le prix des mesures par lui adoptées. Ainsi, l'intervention du Gouvernement Fédéral dans le paiement des Revenus d'Intégration est passée :
 - de 65 à 70% pour le RI classique
 - de 70 à 75% pour les contrats d'intégration
 - de 75 à 80% pour le RI étudiants.
- En 2017 : le fonds sectoriel Maribel augmente de 314.000 euros
- Le subside Droit à l'Intégration sociale a augmenté de 134% en 10 ans pour atteindre 5 millions d'euros en 2017.
- Un subside de 240.000 euros est prévu pour mettre en œuvre les projets individualisés d'Intégration Sociale (PIIS). A cet égard, on ne peut que regretter le manque d'ambition et d'adhérence du CPAS à la mise en œuvre de ces PIIS.

La solidarité, c'est facile et bien beau d'en parler, mais quand il s'agit d'y appliquer des mesures concrètes, et surtout chiffrées, il serait de bon ton de reconnaître que le Gouvernement Fédéral a largement rempli sa part du contrat en termes de compensation de mesures décidées à son niveau.

La moindre des choses à attendre en retour est que le CPAS de Liège réponde présent et engage toute l'énergie nécessaire pour assurer les nouvelles missions qui lui sont confiées.

CONCLUSION

En conclusion, ce budget est aussi plat que celui de 2016, mais aujourd'hui, il devient inquiétant et l'avenir de Liège est plus qu'incertain.

Un budget prétendument à l'équilibre, moins d'investissements dans des matières pourtant essentielles, une charge de la dette qui reporte les problèmes sur les générations futures. Trop de points noirs sans solution avancée.

Des propositions ont été mises sur la table et le Collège doit s'en saisir pour avancer. Même si tout aurait du être fait beaucoup plus tôt, nous espérons qu'ENFIN, la majorité tiendra compte des remarques de l'opposition pour la Cité Ardente.

1. Se recentrer sur l'essentiel

1.1 Un plan de gestion rigoureux, véritable outil de gestion, de prévision et de réformes

- Mise en place d'un plan de gestion et de réforme à 10 ans dont le suivi sera assuré par la réunion trimestrielle de la Commission du Budget.
- Réaliser l'audit des comptes et budgets de la Ville de Liège.

1.2 La population

- Appliquer une politique fiscale privilégiée pour ceux qui vivent à Liège et incitative pour attirer de nouveaux habitants en Cité Ardente.
- Exonérer le précompte immobilier pendant une certaine durée pour ceux qui construisent sur ce que l'on appelle les « dents creuses ». Un allègement de ce précompte immobilier inciterait les familles à revenir en ville.

1.3 La mobilité

- Envisager la mobilité sous un nouvel angle : pourquoi ne pas unir ses forces et répondre aux problèmes de mobilité ensemble grâce à la supracommunalité ?

1.4 Le commerce

- Exonérer les nouveaux commerces selon des critères bien définis pendant une certaine période (3ans) ;
- Réduire certaines taxes ou redevances qui ont une base identique pour constituer les droits. Le MR propose d'exonérer la redevance sur l'occupation du domaine public du montant de la taxe sur les débits de boissons lorsque cette dernière inclut une terrasse dans son calcul.

1.5 L'enseignement

- Une vision et un projet fort pour redresser l'enseignement communal liégeois
- Réelle stratégie dans l'utilisation du budget pour la publicité de l'enseignement

2. La supracommunalité

2.1 Objectif métropole

- Pour ne plus être la plus mauvaise fusion de Wallonie et revêtir la cape de Métropole qu'elle mérite, la Ville doit envisager avec la Région une nouvelle manière de fonctionner.

2.2 La sécurité

- Travailler dans le sens d'une plus grande synergie entre les communes. Des accords comme celui qui avait été mis en place pour le PAB doivent voir le jour.

2.3 Le sport

- Se regrouper pour garantir l'accès au sport à chacun, dans des établissements de qualité est primordial pour une Ville telle que la nôtre.